

Wilwerwiltz, le 28 décembre 2023

AVIS

Concerne : Autorisation du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité,

Administration de l'environnement.

Arrêté N° 3/23/0266

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que

Sur demande de l'entreprise PROXIMUS S.A. ;

L'accord de l'autorisation pour des installations radiotechniques de la 5^e génération (5G) sur un site radiotechnique situé à L-9747 Enscherange, op der Schleckt, LUREF : 68014, 118460.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à l'égard du demandeur de l'autorisation à dater de la notification de la décision et vis-à-vis des autres intéressés à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le recours est immédiatement notifié aux intéressés dans la forme prescrite par le règlement de procédure en matière contentieuse.

Publications 2024

N° Entrée 2

27.12.23 05.01.24 Publ. Durée 40

Fin publ. 14.02.24

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

Gemeng Kiischpelt

Adresse postale: 7, op der Gare L- 9776 Wilwerwiltz

Messagerie électronique : secretariat@kiischpelt.lu Site internet: www.kiischpelt.lu

Population: 921445-21 Secrétariat: 921445-23 Recette: 921445-31